

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

#### DELIBERATION 02 FIN - Vote des taux 2026.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **22 avril 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. LORiot DE ROUVRAY, Mme DUCOS, Mme CABANNE, Mme CAZENAVE, M. COMBES, Mme COURADET, M. FRANcIN, M. LABRUYERE, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. PIQUEMAL

Absents : Mme CASTERES, M. CRIADO,

Secrétaire de séance : Mme CAZENAVE

**DELIBERATION 02 FIN - Vote des taux 2026.**

Vu les articles 1636 B sexies et 1639 A du Code général des impôts concernant la fixation des taux des taxes directes locales.

Considérant la revalorisation mécanique des recettes fiscales due à l'augmentation des bases d'imposition, permettant de couvrir les dépenses prévues tout en maintenant l'équilibre financier.

Considérant le maintien d'une fiscalité équitable et prévisible pour les contribuables locaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

Établit les taux d'imposition 2026, comme suit :

TAXES	TAUX VOTES
Taxe foncier bâti	40.14
Taxe foncier non bâti	88.18
Taxe d'habitation	8.19

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance  
Mme CAZENAVE



Le 4 mai 2023

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

